

Commission électorale des élections étudiantes 2021/2022

ORDRE DU JOUR DU 09/03/2022

1. Approbation de l'ODJ et des PV du 16/02 et du 02/03 2022
2. Approbation provisoire des candidatures
3. Organisation générale des élections
 - Notice budgétaire
 - Informations par les permanentes
4. Divers

PV DU 09/03/2022

Présent·es : Auriane Lamine, Dieudonné Chance Mwiseneza, Edouard Cuvelier, Ezechiël Lerat, Florence Vanderstichelen, Sophie Mercier, Thomas Heinrichs.

Excusé·es : Arnaud Huberty, Nicolas Gilson

Invité·es : Clara Jacquet, Ysaline Matthis (permanentes AGL)

1. Approbation des PV de la réunion du 16/2/2022 et du 2/3/2022

Le point 4 du PV du 16/02/2022 est modifié comme suit : “faire la publicité *pendant* la campagne neutre”.

La commission approuve le PV les 16/2/2022 avec la modification et du 2 mars 2022.

1.2 Approbation de l'Ordre du jour

Un point notice budgétaire est ajouté dans “organisation générale des élections”.

La commission approuve l'ODJ avec les modifications apportées.

2. Approbation des candidatures

Il y a 195 candidat.es en tout et pour tout. Concernant les listes pour le conseil AGL, la répartition est la suivante :

- 8 candidat·e indépendant·es.
- 53 candidat·es sur la liste Union Étudiante
- 39 candidat·es sur la liste Kayak

Commission électorale des élections étudiantes 2021/2022

- 37 candidat·es sur la liste In'Alma

La comelec a passé en revue les surnoms pour vérifier la conformité avec l'article 28 du Règlement électoral et publiera la liste provisoire des candidat·es. Elle supprime également les erreurs formelles. La commission n'accepte pas les fonctions, titres, marques, associations. Par contre, la commission accepte les noms de famille ou partie de nom lorsque cela semble être une clarification pour reconnaître la personne.

Les candidat·es sont informés par un mail automatique lorsque leur surnom est modifié ou supprimé.

Il est suggéré de clarifier l'utilité et la raison d'être de mettre un surnom l'année prochaine.

Le problème de parité qui a pu survenir dans une liste a été réglé, et tout est en ordre.

La liste provisoire sera publiée sur le site internet à 16h.

Un problème est soulevé quant aux inscriptions sur les listes facultaires et agl, lorsque la personne désire se porter candidate uniquement en conseil de faculté en accolant le nom d'une liste facultaire et AGL, sans être candidate AGL. Cette année, cela n'est pas possible ; cette décision doit être réévaluée l'année prochaine.

3. Organisation générale des élections.

a. Notice budgétaire

La commission électorale doit statuer sur le montant accordé aux listes et candidat·es indépendant·es. La notice budgétaire des années précédentes est actualisée et il est décidé d'octroyer :

- 60€ pour les indépendant·es et
- 170€ par liste + 8€ par candidat·es de cette liste, avec un maximum de 800€ au total.

Par ailleurs, les dépenses peuvent être faites jusqu'au 20 mars et les NDF doivent être introduites avant le 3 avril.

La commission est chargée de superviser, avec le trésorier, les dépenses. Une personne se chargera de vérifier le respect de la notice budgétaire.

Commission électorale des élections étudiantes 2021/2022

Tout le monde est d'accord avec la notice budgétaire, telle que présentée. Pour l'année prochaine, l'actualisation de la notice budgétaire pourrait être inscrite dans le calendrier électoral.

Pour le débat des listes, qui se déroulera le mercredi 16 mars à 19h à la ratatouille, la délégation étudiante se charge de l'organiser. Il est décidé que demander aux candidat·es indépendant·es s'ils y participent, et de leur donner moins de temps de parole qu'une liste. Leur temps de parole doit être groupé et non fractionné en secondes disparates.

b. Informations générales

Cette année, il n'est pas utile de publier la répartition des sièges en fonction des commissions doctorales.

La commission électorale a décidé d'accepter qu'une personne soit porte-parole d'une liste sans être candidate.

Le dépouillement des votes se déroulera le vendredi 25 mars, dans une grande salle accessible au public. Tout le monde y est convié.

Il n'y a pas de divers.

La réunion est clôturée. La prochaine réunion se tiendra le 16 mars 2022.